

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 2 (1899)  
**Heft:** 93

**Artikel:** Scènes d'audience  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-249058>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pressé de faire personnellement au plus tôt sa paix avec lui. Il emploie à cet effet, Cacault, ministre français à Naples. Les conditions équitables et séduisantes que par son intermédiaire il fait miroiter aux yeux du Pape, n'eurent pourtant point le don de le persuader. Bonaparte ne se rebute point. Il fait successivement renouveler ses tentatives de paix par le chevalier d'Azara et le cardinal Matthei, archevêque de Ferrare. Son dessein n'ayant point abouti, il a de nouveau recours au ministre Cacault. Il lui donne mission d'assurer Pie VI du pouvoir qu'il a reçu de son gouvernement, de terminer à son choix, le différend avec Rome soit par la voie des armes, soit par la conclusion d'un nouveau traité. Il lui mandait en même temps que les conditions qui avaient été proposées au Saint Père dans les traités antérieurs, n'avaient pu quant à lui que lui inspirer de la répugnance, et de la réprobation. Tout son désir pour sa part, était de pouvoir être le sauveur du Saint Siège. Il n'y avait rien qu'il ne redoutât autant que d'être forcé par des circonstances malheureuses, à en devenir peut-être le destructeur. Ces propositions inespérées produisirent la plus vive impression sur Pie VI. Pour leur donner l'examen qu'elles méritaient, immédiatement il convoque le Sacré-Colège. Mûs par leur confiance sans bornes aux rois de Naples et d'Espagne, la plupart des cardinaux furent d'avis de ne point traiter avec le général Bonaparte. Peu de jours s'étaient écoulés depuis, qu'à sa grande stupefaction, le Pape apprenait confidentiellement toutefois, l'existence du traité secret de Naples et de l'Espagne avec la République française. Malgré les énergiques dénégations à ce sujet des ambassadeurs des deux puissances traîtresses, l'ombre d'un doute ne fut bientôt plus possible. Les journaux de Paris par la publication qu'au commencement de 1797 ils donnèrent de ce traité de bandits, se chargèrent de dessiller les yeux même aux plus aveugles. Complètement déçu par la fourberie de ces deux rois, dont l'un, le roi de Naples avait même poussé l'impudeur jusqu'à l'exciter à la guerre contre la France, Pie VI tourna le regard de sa détresse et de son espérance vers l'empereur d'Autriche. Celui-ci se borne à lui envoyer deux généraux prendre le commandement des troupes romaines. Bonaparte leur inflige une défaite sanglante et tout d'une traite vient s'emparer d'Ancone. De là même, il adresse le 20 janvier 1797 au cardinal Matthei une lettre par laquelle il lui donne l'assurance que le Pape et le peuple romain n'ont absolument rien à craindre de l'armée française. Toutes rassurantes que fussent ces promesses, la majorité des car-

diesse nécessaire pour exprimer tout haut ce sentiment si vif qui, chaque jour, s'emparait de lui davantage.

La jeune femme lisait en lui comme en un livre grand ouvert ; bientôt elle dut se demander s'il n'était vraiment pas déloyal de le laisser s'attacher ainsi à cette espérance vaine, à ce rêve impossible.

Mais, que faire ? Pour rien au monde, elle n'eût voulu trahir le secret de son incognito, de peur de s'exposer aux plus grands dangers. Comme beaucoup de femmes, très courageuses du reste, il y avait en elle un bizarre mélange d'intrépidité et d'enfantine poltronnerie. Rien ne lui avait coûté pour suivre M. de Lescure à travers les périls sans cesse renouvelés d'une guerre pleine de surprises et d'imprévus redoutables ; mais elle puisait alors sa force et son courage dans les plus nobles sentiments, sa tendresse pour son mari, sa foi religieuse et son attachement à la royauté ; tandis que, seule dans cette métairie isolée, elle frissonnait de terreur à la seule pensée qu'une trahison involon-

dinaux n'en donne pas moins le conseil à Pie VI de chercher refuge dans le royaume de Naples.

Les préparatifs de départ étaient déjà faits, quand soudain sur ces entrefaites, survient le P. Fumé, supérieur des Camaldules. Il était chargé de venir annoncer au Pape de la part de Bonaparte, qu'il n'était pas un Attila, et qu'en fût il un, il devait en ce cas, se souvenir, lui, d'être le successeur de St-Léon. Le Souverain Pontife demeura donc à Rome, et à quelques jours de là, il envoyait des plénipotentiaires à Tolentino pour traiter de la paix avec le jeune conquérant. Elle fut conclue le 19 février 1797, mais à des conditions exorbitantes.

(A suivre).

G. MARTIN

curé de Pleigne.

## Scènes d'audience

Sous ce titre, nous publierons de temps à autre quelques comptes-rendus de procès amusants, dont les personnages, peints par Jules Moinaux, le plaisant artiste, sont pris sur le vif. Commençons aujourd'hui cette joyeuse série par

### La montre de Cribier

Les individus exposés par profession à être victimes de leur confiance en de mauvais débiteurs vous conseilleront toujours de ne pas vous en rapporter aux figures loyales et aux manières franches, en un mot, aux gens qui « paient de mine, » beaucoup d'entre eux ne payant souvent que de cette façon.

Un marchand de vin résumait, un jour, la théorie ci-dessus par cette réflexion essentielle pratique : « Rien ne vaut un homme qui a encore sa montre. » Tout le marchand de vin est là.

Eh bien, celui-ci se trompait.

Un de ses confrères, qui s'est fié, lui aussi, au prétendu signe de solvabilité, en est pour un dîner par lui servi à Cribier et Pochin, renvoyés, sur sa plainte, en police correctionnelle, sous prévention de filouterie.

Ces deux casquettifères comparaissent aujourd'hui devant le tribunal. Ils ont consommé en huitres, viande, poisson, légumes, vins et liqueurs 9 fr. 75 ; le moment venu d'acquitter *la douloureuse*, ils ont dû s'avouer dans la position de Rabelais pendant ce fameux quart

taire ou préméditée pouvait la faire tomber aux mains des soldats de l'armée républicaine, et surtout au pouvoir de ces Marseillais féroces qui promenaient partout le massacre et l'incendie.

Qui l'assurait que ce grand garçon, si doux, si ardemment épris d'elle, ne verrait pas sa tendresse se changer en jalousie en apprenant qu'elle était mariée, et mariée à qui ? Au général de Lescure ! Elle n'ignorait pas que laalousie peut mener aux plus terribles extrémités, et qu'on la dompte plus difficilement qu'aucune autre passion.

Tout bien réfléchi, m'eux valait temporiser, user même d'un peu de coquetterie pour mieux aveugler Pierre et assurer ainsi sa sécurité. N'était-ce point son droit de femme et d'exilée, loin de tous ceux qu'elle aimait, pour lesquels il lui fallait se garder saine et sauve ?

— C'est aussi mon droit de jolie femme, ajouta-t-elle en elle-même avec un sourire.

(La suite prochainement).

d'heure auquel il a donné son nom ; l'hôte, alors, a réclamé la montre dont la chaîne ballottait sur le gilet de Cribier, et voilà où le marchand de vins eut la preuve que la solvabilité de « l'homme qui a encore sa montre » est une garantie moins certaine qu'une indigestion après un bain au sortir de table.

Vers la fin du dîner, dit notre cabaretier-traiteur, je voyais bien que ces deux particuliers avaient quelque chose dans la tête ; je me disais : Est-ce qu'ils composent des poésies ?

M. le président. — Pourquoi vous demandiez-vous cela ?

Le témoin. — Parce qu'ils regardaient en l'air comme des imbéciles, et ce qui m'étonnait, c'est qu'un peu avant, ils étaient très gais ; ils ont chanté chacun leur chanson ; celui-ci a chanté *les cloches de Cornerille* :

Va, petit mousse,  
Le ventre pousse,

L'autre a chanté :

Verse encore  
Vide moi-z-en fort.

M. le président. — Enfin vous leur avez servi quoi ?

Le témoin. — Oh ! les huitres, quatre bouteilles de vin, viande, deux maquereaux, café, pousse-café, enfin pour 9 fr. 75 c.

Cribier. — Monsieur ne dit pas qu'il a augmenté le prix de son cognac et que les verres sont plus petits.

Le témoin. — Oui, mais les bouteilles sont plus grandes.

M. le président. — Comment servez-vous un dîner de ce prix à ces hommes, sans vous assurer s'ils ont de l'argent ?

Le témoin. — Parce que le sieur Cribier avait une chaîne de montre à son gilet et qu'à chaque instant l'autre lui demandait : « Quelle heure qu'il est ? » Alors Cribier répondait : « Je ne sais pas, ma montre retarde. » Je me suis dit : Il a une montre, elle vaut toujours bien la dépense.

M. le président. — Eh bien, il n'avait pas de montre ?

Le témoin. — Voilà ; elle était au Mont-de-Piété ; alors il avait roulé la reconnaissance, il avait attaché après une chaîne d'acier qui valait peut-être 10 sous...

M. le président, aux prévenus. — C'est de l'escroquerie, cela.

Cribier. — C'était censé ma montre puisqu'avec la reconnaissance on pouvait la retirer.

M. le président. — Mais vous affectiez d'en parler devant le témoin, et vous disiez : « Elle retarde. »

Cribier. — Elle retardait de 10 francs que le Mont-de-Piété m'a prêtés : c'est un mot qui se dit ; Monsieur parle de ses consommations, il nous compte 30 sous une bouteille de Maçon, une saleté, un vinaigre.

Le témoin. — Oh ! du velours !

Cribier. — Du velours épinglé ; oui.

M. le président, à Pochin. — Et vous, qu'avez-vous à dire ?

Pochin. — Pour ce qui est de moi, mon président, il m'est dû de l'argent par mon patron. Alors ce jour-là j'y vas, étant sans le sou, et je lui demande un acompte ; il me répond que c'est défendu par le règlement ; que je toucherai à la quinzaine. J'y dis : Mais, patron, je pourrai jamais aller jusque-là, Savez-vous ce qu'il me répond ? il me répond : Eh bien ! n'y allez pas ! V'là les patrons, les v'là ! Vive le collectivisme !

Le marchand de vin. — Oui, toujours tomber sur les patrons ; faut faire comme eux, et vous le deviendrez avec de l'ordre et de l'économie. Petite vie qui dure, qui va *piano va sano*, qui veut voyager loin ménage sa mon-

ture, avec le temps et la patience on vient à *tombouctou* ; il faut aller doucement.

*M. le président.* — En voilà assez.

*Cribier.* — Qu'est-ce qu'il a donc à évacuer des proverbes comme ça ?

*Le témoin.* — Il y a même une chanson là-dessus :

Doucement ne connaît pas d'obstacle.

Le Tribunal condamne nos deux dîneurs chacun à quinze jours de prison.

Ce procès nous prouve une fois de plus qu'il ne faut pas se fier aux apparences. Puisse-t-il servir d'enseignement ! Mais il n'y a de véritables exemples que ceux dont on ne profite pas.

## Petite chronique domestique

*Fourquoi doit-on manger de la soupe ? — Pendant la nuit. — Le cassis. — Avis utiles.*

La raison de nombre d'actes répétés cependant chaque jour n'est souvent connue qu'après de longues années. Fort ancien est l'usage de manger de la soupe au début du repas, et cependant l'explication de cette pratique ne date que d'hier.

L'estomac a pour fonctions de digérer les substances dites *albuminoïdes*, parce que leur composition rappelle celle de l'albumine ou blanc d'œuf. La viande est le type de ce genre d'aliment, qui comprend aussi, pour une grande part, les haricots, les lentilles, les fèves, le lait, etc. Ces substances albuminoïdes ne peuvent passer dans le sang, devenir assimilables à nos tissus qu'après avoir été transformées en *peptones* par l'action d'un liquide digestif produit par les glandes de l'estomac et qui se nomme le *suc gastrique*. Ce suc contient de l'eau, un ferment spécial : la *pepsine* et un peu d'*acide chlorhydrique*. La quantité de suc gastrique nécessaire pour la digestion des aliments azotés est très considérable. Les calculs les plus modérés l'évaluent à un dixième du poids du corps en 24 heures, soit 6.500 kg. pour le poids d'un homme moyen (65 kg.). On voit qu'il y a là, pour l'estomac, un travail considérable que doit encore notablement augmenter les gros repas.

Or de nombreuses expériences ont démontré que le suc gastrique et plus spécialement la *pepsine* ne se forment pas, dans les glandes de l'estomac, d'une manière continue, mais que, au contraire, celles-ci sont *épuisées* après chaque digestion d'un repas.

Pour que les glandes puissent reprendre leur fonction, il faut que les vaisseaux de l'estomac contiennent des substances *peptogènes*, c'est-à-dire pouvant se transformer en *pepsine*. Ces substances peptogènes sont représentées par les parties de la viande, des légumes ou du pain qui se dissolvent dans l'eau chaude ; par conséquent, le bouillon et les divers potages fournissent à l'estomac la nourriture qui lui est nécessaire pour donner en abondance du suc gastrique. Aussi est-ce au plus fort repas qu'instinctivement on prend la soupe. Les personnes qui digèrent difficilement auraient donc grand avantage à prendre des potages légers un quart d'heure avant le dîner et le souper.

\* \* \*

Un air pur est une des premières conditions de l'existence de la santé. Nombre de personnes qui ont dormi à fenêtres ouvertes, pendant la saison chaude, se croient obligées de les fermer aux approches de l'hiver. C'est une erreur ; il

suffit de les ouvrir un peu moins, soit de rapprocher les deux fenêtres d'une croisée de façon à ce qu'elles se rejoignent, laissant un angle ouvert au haut et au bas, ce qui produit la ventilation la plus parfaite. En effet, on sait que l'air chauffé et plus ou moins impur tendant à s'élever il rencontrera l'ouverture supérieure de la fenêtre et sortira par là, pressé par l'air frais et pur qui entrera par la partie inférieure. Ce procédé ne refroidit que peu l'appartement et procure une atmosphère parfaitement pure. Les ventilateurs pour grands espaces doivent être placés de la même manière.

\* \* \*

Le rôle hygiénique du cassis n'est pas à dédaigner. Ce petit arbuste à fruits noirs fournit une liqueur agréable et saine, une confiture aussi utile que celle des mûres comme adoucissant pour les maux de gorge. Cette même confiture est très agréable pour garnir d'excellents puddings anglais.

La feuille de cassis est un bon vulnéraire ; hachée et pilée, elle est excellente pour cicatrifier les blessures, et en prévenir l'ulcération. Elle contient un suc astringent et antiseptique, qui est plus efficace que l'eau de Saturne et autres substances chimiques ; on la fait bouillir dans l'eau, puis on réduit la décoction et on l'applique aux mêmes usages.

Enfin, et cela intéresse spécialement les éleveurs, le bouillon de cassis serait un remède souverain contre le choléra des poules : si ce breuvage leur est administré à temps, on peut les guérir des affections qui ont leur siège dans les organes digestifs et dans les intestins.

Les feuilles de cassis sont, en outre, un excellent succédané du thé. Utilisées en infusion, soit fraîches, soit séchées, elles donnent une boisson agréable qui facilite la digestion.

\* \* \*

*Boisson de canaris.* — Il faut donner deux fois par jour de l'eau fraîche aux canaris. Mais elle ne doit pas être trop froide en hiver. Il est bon, dès lors de la laisser séjourner dans la chambre chaude pendant quelques heures dans un vase couvert avant de la leur donner. Aux canaris d'Allemagne que l'on hiverne dans une chambre non chauffée on donne à boire trois fois par jour.

## Renseignements industriels et commerciaux

**Expositions. Avertissement aux industriels.** — Un sieur A. Audebert, Passage Gourdon 4, Paris, vient de lancer en Suisse, une circulaire qu'il signe en qualité d'agent général, délégué de « La ruche commerciale » un prétendu office spécial et international de représentation aux expositions françaises, étrangères et à l'Exposition universelle de Paris en 1900. Il annonce que 5 expositions auront lieu cette année, à Paris, Gand, Marseille, Calais, Genève.

Le sieur Audebert, en sollicitant la représentation d'exposants suisses, s'engage à leur rembourser tous les frais de participation à ces expositions, si ces maisons n'obtiennent pas au mois la médaille d'or à l'une quelconque d'entre elles.

La Chambre de commerce de Genève met en garde tous les industriels suisses qui seraient tentés d'entrer en correspondance avec ce personnage. Il est inutile d'ajouter qu'il n'y aura à Genève en 1899, aucune exposition nationale

ou internationale et que le prétendu patronage du Gouvernement genevois n'est qu'une amorce mensongère.

*Régime des voyageurs de commerce en Russie.* — Le régime auquel sont soumis les voyageurs de commerce en Russie, est très sévère et on s'en plaint vivement.

Contrairement à l'opinion de quelques mai-sons suisses, les mesures décrétées par le gouvernement russe sont rigoureusement appliquées.

Ainsi on écrit de Varsovie, qu'un voyageur « a été arrêté à Varsovie, et a dû payer 1875 « roubles, soit trois fois la gilde, et ce, bien qu'il « ait eu un billet de commis pour une maison « d'ici. »

Les maisons suisses qui voyagent la Russie, auront donc raison de se mettre en règle.

*La correspondance téléphonique Bâle-Berlin* va être bientôt installé par Stuttgart.

Le service sera organisé de telle sorte que la première moitié de chaque heure sera occupée par les communications entre Berlin et Stuttgart et entre Stuttgart et la Suisse, tandis que la seconde demi-heure serait réservée au service direct entre Berlin et la Suisse.

L'administration allemande propose d'adopter les taxes suivantes pour une simple conversation (trois minutes), savoir : a, entre Berlin et les stations suisses : 4 francs ou 3 marks (ces chiffres devraient être admis pour arrondir et conséquemment faciliter les décomptes) ; b, entre Stuttgart et les stations suisses : fr. 2.50 ou 2 marks.

Dans les deux cas, la part de la Suisse serait cotée à un franc.

## LETTRE PATOISE

*Dà la Côte de mai.*

Ai y aivay dains le temps ai Poraintru in aipotithaire qu'ainmay bécò tchiconay les paysains. In djo qu'in bon gros fermiè de lai Montaigne des bôs, qu'étaït veni en lai foire de Poraintru vendre in tchevâ, péssé en l'apotithaire po aitchelay de lai pògeon po les raites. « Nos en sont dévouërais, dié le paysain, nos träs tchaitis ne poyant pe émoudure de les tuay, ai n'aint païèpe le temps de les maindgiè, les pores bêtes. Ai me fàrait de lai pògeon po les faire ai creuvay. — Comment ? Vos ai dinche des raites en lai Montaigne ? vos ai de lai tchainte, tchiè nos an n'en voit pe. Vos dairin bin m'en aipotchay ; ai m'en fàrait djètement po mai pharmacie, po faire des remèdes : tchiè nos, les raites sont raires. Se vos m'en aipotchay, i vos en veu bayiè dix sous lai pièce. — Dix sous pièce ? — Et ô. — Tiain à ce qu'a' fâ vò les aipotchay ? — Che töt que vòs poray, lai semaine que vint. — Ay bin i ne veu pe manquay. A revoir ! »

Le djuedé aipré, voici mon montaignon qu'aivie en lai pharmacie aivò enne grosse dgeaiviole en liè d'airtchâ, tote pienne de raites. El enaivay à moins doux cent. « Voici, Monsieu, qu'i aipotche les bêtes que vò m'ay commainday. Vou fât'é vudiè mai dgeaiviole ? — Eh ! vòs n'ai pe fâte de lai vudiè, bayiè m'en pie enne des pu belles ? — Comment ? enne des pu belles ? Eh ! iay ! les âtres, vou fât'é les botay ? — Vou vo voray, soli ne me raivise pe. I en prend enne, i vò lai paye 50 cent, ai peu voilli tot. Les âtres, vo taytcheray de les vendre vou vò poray. — Ah ! ç'a dinche que vò velay me pare